

A Léopold Bellan la direction Joue à saute-mouton avec les salariés(e)s

Dans le projet de loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) porté par Mme Bachelot, le statut des établissements PSPH (Participant au Service Public Hospitalier), comme l'hôpital Bellan, va être profondément modifié. Derrière ce qu'on appellera, dans la future loi, les Etablissements de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), c'est la prise en main du privé lucratif avec le seul but de rentabilité financière. C'est la mort annoncé de l'hôpital Léopold Bellan, qui suit la restructuration de la fondation St Joseph, qui voit le licenciement de plus de 450 salarié(e)s et la fermeture des sites de ST Michel et de Notre-Dame de Bon Secours. Sur Bellan annonce de plus de 140 licenciements, décision inéluctable, unilatérale, dans le droit chemin de la casse du service public hospitalier.

Effet de communication ne veut pas dire information. La direction de Léopold Bellan propose une information aux salariés inquiets de leur devenir le mercredi 20 mai à 14h30 dans le restaurant de l'hôpital.

Osera t'elle dire que la situation résulte de ses choix politiques ?

Osera t'elle dire comment elle a bafoué les instances du personnel ?

Osera t'elle dire combien elle propose de licenciements abusifs ?

Depuis deux ans maintenant, différents projets de fusion, de regroupement circulent sans grande transparence, projet avec Montsouris, avec St Joseph... La direction souhaite maintenant se tourner vers l'activité gériatrie en intra comme en extra muros et reprend des services d'aide à domicile.

Il est difficile de suivre le projet de restructuration et surtout le dernier scénario car l'information et le respect des instances n'existent pas. Les chefs de service apprennent à la CME du 9 avril la fermeture de plusieurs services notamment la proctologie, la neurologie et le SSR.

Ces informations n'ont été transmises au CCE que le 12 mai (pour la réunion du 18 mai) dans deux documents « projet de compression des effectifs » et le « projet de plan de sauvegarde de l'emploi ».

Cette concomitance montre bien que pour la direction, les choix sont faits, le débat est clos alors qu'il y a encore beaucoup trop d'imprécisions sur les projets (cf déclaration des élus du CCE). La direction parle de comité de pilotage : Qui le compose ? Pourquoi aucun élu ? Quel rôle ? Quelles conclusions de son travail ? **Une telle attitude relève du mépris des instances du personnel qui ne peuvent remplir leur rôle, voire du délit d'entrave.**

Par exemple, le manque d'information sur la forme juridique des reprises d'activités ne permet pas aux élus de se prononcer sur la légalité des licenciements. Pourquoi s'il y a transfert d'activité, la direction n'applique pas l'article L 1224-1 du Code du travail c'est-à-dire **l'obligation de la reprise de tous les contrats de travail ?**

Boycottons l'Assemblée Générale d'information de la direction prévue le 20 mai. Quelle information ? Tout ce qu'elle a caché jusqu'à maintenant ? La justification de ses choix ? **Vos élu(e)s ont travaillé** avec des experts comptables, ont rencontré l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour avoir une analyse complète du dossier. **Ils vous proposent de vous donner l'ensemble des informations lors d'une**

**ASSEMBLEE GENERALE ♦ MARDI 26 MAI 2009
A PARTIR DE 14 H 00 ♦ SALLE MARCEL TROCME
HOPITAL BELLAN - 21 rue Vercingétorix, Paris 14e**



SUD Santé Social Privé 75
70 rue Philippe de Girard
75018 PARIS
tél. 01 40 33 85 00

courriel - sudssp75@yahoo.fr

Paris, le 19 mai 2009